



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration : préfectures

Question écrite n° 109853

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conditions très préoccupantes d'accueil des étrangers dans les préfectures. En effet, un grand nombre d'entre eux attendent des heures durant un ticket d'entrée dans nos préfectures, simple prélude à de nombreuses autres heures d'attente pour faire instruire leur demande. En décembre 2009, M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire déclarait que « bien accueillir les immigrés admis légalement sur notre territoire constitue une exigence républicaine » alors que le Médiateur de la République recommandait, dans son rapport 2009, de renforcer, dans tous les services publics, la fonction d'accueil et d'information des populations socialement fragilisées. À ce jour, force est de constater que les dysfonctionnements perdurent et que le traitement regrettable réservé à ces étrangers en situation régulière est indigne de notre pays. En outre, cette situation engendre des tensions et des conditions de travail difficiles pour le personnel chargé de l'accueil et du traitement des demandes. Il apparaît urgent de mettre fin au fonctionnement aléatoire de ce service public en le dotant de moyens susceptibles de répondre à ses missions comme préconisé dans la charte Marianne pour améliorer les relations entre l'administration et les usagers, y compris étrangers. Aussi, il lui demande de lui préciser quelles sont les mesures envisagées notamment pour augmenter les effectifs dans les préfectures afin de faciliter l'accueil, l'information et le traitement des dossiers et garantir à ces citoyens le respect de leurs droits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109853

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5673

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)